

Arrêté du gouvernement wallon du 19.11.2020

Comme d'autres associations ou riverains, notre a.s.b.l. avait introduit le 28 juillet dernier auprès du Gouvernement Wallon un recours contre la décision du Conseil Communal de la Ville de Liège du 29 juin 2020 de marquer son accord sur la demande de création et de modification de voirie introduite par la société Matexi dans le cadre de son projet de construction le long du thier de la Chartreuse (voir notre [info](#)).

Le Gouvernement Wallon a rejeté ce recours introduit par 88 personnes ou associations, 25 réclamations ayant cependant été refusées car ne respectant pas le prescrit légal.

Voici le texte de l'arrêté du Gouvernement Wallon. Les pages 27 à 31 ont été supprimées: elles reprenait les dispositions légales relatives aux voiries.

Télécharger le [document](#).